



Commune de Trémouille

Code Postal : 15270

PV du Conseil Municipal

Vendredi 5 juin 2026 – 18 h

	Présent-e	Absent-e / pouvoir	Absent-e	Pouvoir de :	Secrétaire de séance		Présent-e	Absent-e / pouvoir	Absent-e	Pouvoir de :	Secrétaire de séance
Raymond Corre	X					Laëtitia Robion	X				
Olivier Moreau	X					Sophie Ferrerri	X				
Sylvain Marie	X					Nicole Verdier	X				
Tifenn Butel			Excusée			Philippe Gilbert	X				
Bruno Mercier	X					Alain Chabot	X				
Virginie Serre	X				X	Gilles Grouffaud	X	Secrétaire général de la mairie			
Autres personnes présentes											

I. Ordre du jour**1. Adoption du procès-verbal du 22 mai 2026****2. Elections des délégués en vue des élections sénatoriales**

Il s'agit de choisir les grands électeurs qui doivent élire les sénateurs, le 27 septembre. Il faudra se rendre à Aurillac pour voter.

- 1 titulaire : Raymond est candidat élu à l'unanimité.
- 3 suppléants : Sylvain Marie, Olivier Moreau et Sophie Ferreri sont candidat-e-s et élu-e-s à l'unanimité

3. Subventions aux associations

ADAPEI	100 €
--------	-------

Amicale des sapeurs pompiers de Champs s/ T	2 x 250 €
APE Champs s/ T	300 €
APPMA Champs – Trémouille	500 €
Ass Cantalienne des Amis de la lecture	Adhésion de 20 €
Ass de Sauvegarde du lac	1 500 €
Ass des donneurs de sang – Canton de Champs	200 €
Ass intermédiaire nord-ouest Cantal	100 €
Centre nautique de Lastioulles	2 500 €
Comité des Fêtes de Trémouille	700 € + 3 800 € (financement du feu d'artifice
FNACA Comité de l'Artense	300 €
GRAMAC	100 €
Jeunes agriculteurs	200 €
La farandole du temps (animation hôpital de Condat)	100 €
La Bastringue (théâtre)	100 €
Marchal 'aise Association	100 €
Mieux vivre en Artense	100 €
Par Monts et par Champs	100 €
Protection civil (Ydes)	150 €
Secours Catholique	100 €
Secours Populaire	100 €
Souvenir Français	Adhésio de 10 €
Union Fédérale des anciens combattants	200 €
TOTAL :	11 880 €

4. Recrutement d'un surveillant de baignade

Noa Ravau a été recruté pour juillet et août, par l'intermédiaire de Pro sport Lot. Il vient du Nord, en 1^{ère} année de STAPS. Le contrat est signé et il devrait arriver fin juin, juste après ses examens qui se terminent le 22 juin.

5. Information sur le renouvellement des concessions hydroélectriques

Le maire présente la réforme (votée en avril 2026) du régime juridique des grands barrages hydroélectriques exploités par EDF. Il est prévu d'abandonner le système de concession pour passer à un régime d'autorisation de longue durée (70 ans). Cette évolution, issue d'un accord entre la France et la Commission européenne, vise à sécuriser l'exploitation des barrages par EDF tout en renforçant les obligations de concurrence, d'investissement et de protection de l'environnement. Le calendrier annoncé est le suivant :

- Mai à juin 2026 : dépôt des dossiers techniques par EDF et instruction par les services de l'État.
- Juillet 2026 : phase de consultation des maires maires et des commissions locales de l'eau.
- Août à septembre 2026 : arbitrage préfectoral et signature des arrêtés d'autorisation.
- Septembre 2026 : fin des concessions et début du nouveau régime pour 70 ans.

La Note GEDRE de 2013 constitue l'un des socles du dossier technique, même si elle n'est pas reprise textuellement dans la loi de 2026. Pour rappel, elle préconise de réduire ou d'éviter les impacts des aménagements hydroélectriques sur les lacs d'origine naturelle (comme le lac de la Crégut), de réaliser le contournement du lac de la Crégut tout en préservant les usages de la retenue de Lastioulles et de restaurer et préserver durablement le lac de la Crégut.

En conclusion, cette réforme constitue un changement majeur pour la gestion des barrages hydroélectriques. Elle peut sécuriser l'exploitation à long terme et permettre des investissements importants, mais elle engage aussi durablement les territoires. Le conseil municipal doit donc être

attentif à la concertation, aux garanties environnementales, à la gestion de la ressource en eau et aux retombées concrètes.

II. Questions diverses

1. Circuit d'interprétation du patrimoine - Eau

Présentation du tracer de la balade, démarré avec l'ancienne mandature en lien avec la société Passe Muraille. Le parcours ne prend que très peu en compte le vieux lac, une grande partie de la balade prend des routes. Le conseil n'accepte pas le circuit proposé et demande le cahier des charges du projet afin que l'équipe municipale réfléchisse à un nouveau parcours ayant le lac de La Crégut pour centre d'intérêt.

Pour faire le tour du vieux lac, il faudrait l'accord des riverains, le faire borner.

2. Tracteur tondeuse

Le choix s'est finalement porté sur un autre tracteur du même modèle avec un le bac de relevage à l'arrière Il possède une carte grise. Il a effectué 1 400 h de travail et a coûté 6 500 €.

3. Demande de permission de voirie

Une demande de permission de voirie a été faite pour coupe de bois sur un terrain appartenant à Alain Meyleux, au carrefour de Marchal. Le terrain se trouvant dans le périmètre des lacs, il n'y a pas de coupe à blanc possible.

Fin du conseil à 20 h 10.

Signature du maire :
Raymon Corre

Signature de la secrétaire de séance :
Virginie Serre

